

Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal Du 22 Aout 2023

- - -

Le 22 aout 2023 à 20h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 16 aout 2023 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gilles BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants : Mathilde VÉDRUNE

Pouvoirs : 1

Nombre de conseillers en exercice : 10 Nombre de conseillers présents : 9 Votants : 10

Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants

-

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Mélanie FAGES est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. Approbation des procès-verbaux des derniers conseils municipaux - Michel VÉDRUNE

Les procès-verbaux des conseils des 8 et 17 Juillet ont été transmis aux conseillers pour corrections

✓ **Les PV sont approuvés par 10 voix pour 0 abstentions 0 voix contre**

✓

2. CANTINE modification du tarif des repas - Michel VÉDRUNE

Notre fournisseur nous informe d'une augmentation du prix du repas fourni à la cantine scolaire.

Celui-ci passera de 4.52 € à 4.70 € au premier septembre.

✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

✓

3. RECRUTEMENT d'un agent recenseur - Michel VEDRUNE

La commune de Gréalou sera recensée au début 2024. Le conseil doit désigner un agent chargé d'aider les habitants à remplir les formulaires (numériques ou papiers).

- ✓ La désignation de cet agent doit être effective au plus tôt afin qu'il puisse suivre la formation adéquate. M Philippe ARNOULT s'est proposé
- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette candidature avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

Nous devons aussi fixer l'indemnité qui sera attribuée à l'agent recenseur. L'indemnité proposée est de 800 € (pour mémoire l'indemnité versée lors du précédent recensement était de 608 €).

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident ces propositions avec 9 voix pour, 0 abstentions, 1 voix contre**

4. MISE A JOUR DU TABLEAU DES ELUS - MICHEL VEDRUNE

Suite à la démission du poste de troisième adjoint de Nathalie MASBOU, le Grand Figeac nous demande le tableau des élus réactualisé.

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre

5. DEMANDE D'acquisition foncière de la part de Mme AUBONY - Jacques FOUCHER

Dans le cadre du projet de mise en place d'une activité d'hébergement par Mme Aubony, celle-ci nous demande la possibilité d'acquérir un espace de terrain communal.

Cet espace représente environ 500m², qui selon notre grille établie en début de mandat serait vendus sur la base de 6€ le m² (cf plan en annexe 5)

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**
- ✓

6. PROTECTION SOCIALE DES AGENTS- Michel VEDRUNE

Une protection sociale des agents communaux doit être mise en place au 1 janvier 2025.

Le Centre De Gestion propose une convention pour le lancement d'une procédure d'appel d'offre pour la recherche d'un assureur (cf annexe 6).

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

7. CONTRAT DE TUILAGE AU 1 er OCTOBRE en vue de préparer LE REMPLACEMENT de la secrétaire de mairie - Michel VEDRUNE

Notre secrétaire de mairie souhaite réduire son temps de travail, et ne plus assurer le secrétariat de Gréalou. Une remplaçante a été rencontrée pour reprendre le poste : Mme Séverine ZEINER qui habite à BLARS a postulé. La transmission se ferait à travers un contrat de tuilage qui prendra effet au 1 er octobre en vue du remplacement début 2024. Proposition d'un contrat CDD de 3 mois pour cette période assortie d'une période d'essai de la durée légale. Mme Zeiner aura un contrat de 11h00 hebdomadaire (mercredi matin et vendredi journée), coût salaire+ cotisations sociales mensuelles 686.77.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre**

8. REABILITATION AUBERGE devis étude CCI pour l'auberge et le multiple rural. - Michel VEDRUNE

Dans le cadre du dépôt de demande de subvention pour les parties restaurant et multiple rural il nous est demandé une étude de faisabilité économique.

La CCI réalise ce type de prestation, suite à une rencontre avec un agent de la CCI, celle-ci doit nous proposer deux devis.

Etude simple : sur le potentiel de chiffre d'affaires. (Environ 3 à 4 journées à 650€)

Etude complémentaire : équilibre budgétaire, personnel à prévoir, loyer potentiel (+ 2 journées à 650 €).

Le conseil propose de réaliser dans un premier temps uniquement la première phase d'étude, pour un montant de 2600 € HT.

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident la proposition de faire faire pour commencer l'étude simple avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre**

COMMISSIONS

9. AUBERGE point de situation - Emmanuel SAILLY/Michel VEDRUNE

L'acquisition est en cours par l'EPF.

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

10. ECHANGE DE PARCELLES commune /G PEGOURIE réalisation du bornage- Michel VEDRUNE

Le géomètre va intervenir prochainement pour le bornage des parcelles.

La SAUR a été mandatée pour l'alimentation en eau potable des parcelles.

11. Plan communaux de sauvegarde PCS - Jacques FOUCHER

Le Grand Figeac va faire un Plan Communal de Sauvegarde Intercommunal PCSI.

Dans ce cadre, et compte tenu de l'obligation pour les communes de rédiger un Plan Communal de Sauvegarde PCS, Le Grand Figeac propose d'inclure les communes qui le souhaitent pour faire un appel d'offre auprès de plusieurs bureaux d'étude. La commune de Gréalou accepte en précisant que c'est sans engagement définitif.

12. Convention Département/Commune pour la gestion de la D19 en agglomération - Jacques FOUCHER

La convention proposée ne semble pas poser de nouvelles conditions par rapport à l'existant.

Il sera juste précisé que l'éclairage public est de la compétence du Grand Figeac.

La séance s'est terminée à 22h30.

Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mardi 19 septembre à 20h30, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, leXXXXXX.

La secrétaire de séance :
Mélanie Fages

Le Maire :
Michel VÉDRUNE